



A Mesdames et Messieurs les membres
du Conseil communal
1002 LAUSANNE

Lausanne, le 13 juillet 2015
C.35/40 - ib - Trx IdAff 225869

Question n° 40 de M. Roland Ostermann - « Urbanisme sous pression à Vers-chez-les-Blanc ? »

Rappel de la question

Un article de presse nous a informés que les Retraites populaires ont acquis une bonne partie du camping de Pra Collet pour y construire des logements. Or la zone en question est cataloguée camping par le plan d'extension N° 550, donc inconstructible. Des questions se posent alors :

- 1) *Les Retraites populaires ont-elles entrepris des démarches pour faire modifier le plan qui régit la zone du camping ?*
- 2) *Ont-elles conclu l'achat de la parcelle avec l'assurance qu'elles pourraient y réaliser leur projet ?*
- 3) *Ces constructions seraient-elles compatibles (en regard de la pollution lumineuse avec l'installation de l'observatoire sur une parcelle contiguë pour laquelle la Société vaudoise d'astronomie a obtenu un droit de superficie ?*
- 4) *La réalisation d'un tel projet ne serait-elle pas l'étape de trop dans l'urbanisation effrénée du plateau de Vers-chez-les-Blanc ?*

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses.

Préambule

Ces parcelles sont régies par le plan d'extension n° 550, qui définit une zone camping où la constructibilité est fortement limitée. Ce plan a été approuvé par le Conseil d'Etat le 18 juillet 1973 et il n'est pas prévu de le réviser, entre autres pour les arguments développés dans le rapport-préavis n° 2014/76 - Réponse au postulat de M. Jean-François Cachin et consorts « Centre du village de Vers-chez-les-Blanc - Modification de la zone de restructuration » - Réponse à la pétition de M. Dominique Gabella « Pétition au Conseil communal de Lausanne des propriétaires et habitants de la zone foraine des Râpes (Vers-chez-les-Blanc / Montblesson / Chalet-à-Gobet) ».

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

Réponse de la Municipalité

Ceci étant précisé, la Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 :

Les Retraites populaires ont-elles entrepris des démarches pour faire modifier le plan qui régit la zone du camping ?

Aucune démarche n'a été entreprise auprès de la Municipalité par les Retraites populaires en vue de réviser le plan d'extension n° 550.

Question 2 :

Ont-elles conclu l'achat de la parcelle avec l'assurance qu'elles pourraient y réaliser leur projet ?

La Municipalité n'ayant reçu aucune demande de la part des Retraites populaires, elle ne leur a donné aucune assurance.

Question 3 :

Ces constructions seraient-elles compatibles (en regard de la pollution lumineuse) avec l'installation de l'observatoire sur une parcelle contiguë pour laquelle la Société vaudoise d'astronomie a obtenu un droit de superficie ?

Aucun projet de construction n'ayant été porté à la connaissance de la Municipalité, elle ne peut se déterminer sur cette question.

Question 4 :

La réalisation d'un tel projet ne serait-elle pas l'étape de trop dans l'urbanisation effrénée du plateau de Vers-chez-les-Blanc ?

Comme mentionné précédemment, la Municipalité n'a pas connaissance d'un projet sur les parcelles n°s 15341 et 15343. Par ailleurs, compte tenu du fait que ce secteur est situé à l'extérieur du périmètre compact du PALM et que le potentiel de développement de 22% jusqu'en 2030 octroyé par le Conseil d'Etat récemment (le Plan directeur cantonal de 2008 prévoyait 15%) est épuisé, il n'est plus possible d'y créer de nouvelles zones à bâtir.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 9 juillet 2015.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

Daniel Brélaz

Le secrétaire remplaçant :

Christian Zutter